

Conseil municipal du 16 janvier 2018

Participants : René Mouysset,, Clément Chauchard, Franck Chincholle, Monique Delcausse, Christian Duraisin, Frédéric Lavigne, Bernard Martin, Jean Muratet, Bruno Pélissier, Brigitte Tuéry, Philippe Couderc, Jean-Christophe Coupat.

Absents excusés : Didier Mai-Andrieu, Isabelle Viguiet, Séverine Véquaud.

1 – Délibération : Fonds de concours "voirie 2017" à Pays Ségali Communauté.

La compétence voirie est depuis janvier 2017, une compétence de la communauté de communes. Toute commune y adhérant verse au budget communautaire un fonds de concours annuel correspondant au montant prévisible de travaux réalisés sur son territoire communal diminué du montant des subventions. En décembre, un ajustement est effectué en fonction du coût réel des travaux terminés.

Pour 2017, les comptes étant clos, la commune de Sauveterre doit voter un complément de 1900 € à la délibération prise précédemment.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le fonds de concours relatif aux travaux de voirie 2017.

2 – Délibération : décision modificative n° 2.

A l'examen des comptes du budget de fonctionnement, il est nécessaire d'effectuer une opération d'ordre entre les lignes charges de personnel (- 5000) et charges à caractère général (+ 5000).

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité à cette décision modificative.

3 – Délibération : emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la réalisation du pôle de santé bénéficie d'un total de subventions de 180 000 € sur un montant de 310 000 €. Il est nécessaire d'emprunter une somme de 124 254 €. Cet emprunt serait réalisé sur une durée de 25 ans au taux fixe de 1.87 %. Les mensualités seraient couvertes par les loyers encaissés.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en place de cet emprunt.

4 – Délibération : emprunt court terme auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole.

Pour lancer rapidement les travaux du pôle de santé, il est nécessaire de payer un acompte au constructeur. Les aides obtenues pour le financement ne seront pas versées avant quelques mois. Pour ne pas retarder le chantier, monsieur le Maire propose de faire un emprunt de 275 000 €, à court terme (24 mois) auprès de CRCA au taux variable de 0,70 %.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en place de cet emprunt.

5 – Délibération : terrains du lotissement du Couderquet.

Comme la commune s'est réservée l'usage d'un lot du lotissement et qu'un budget spécifique a été créé pour le lotissement, il est nécessaire de délibérer pour retirer de la vente le terrain affecté à la réalisation du pôle santé.

Le Conseil Municipal approuve le retrait au budget du lotissement, la vente du terrain affecté à la réalisation du pôle santé.

Questions diverses

Numérotation des rues.

Il est nécessaire d'achever la confection des plaques des rues et des chemins. Le groupe de travail du conseil se réunira le 25 janvier pour examiner les devis des artisans pouvant fournir ces plaques ainsi que les numéros à poser aux adresses correspondantes.

La pose elle-même sera effectuée par la commune ; les services de la Poste exécutent la matérialisation de l'adresse sous la forme GPS.

Maison "Fleys".

Monsieur le Maire demandera à SOLIHA, bureau d'études chargé de divers dossiers de logements pour le compte de la commune, une étude niveau "Avant-Projet Sommaire" pour l'aménagement intérieur de la maison Fleys, en appartements à destination de la location. L'objectif étant de déposer rapidement un dossier de demande de subvention.

Magasin "atelier de Pascaline".

La décision de remplacement de la porte et de la vitrine ayant été prise, il faudra que ces travaux soient intégrés dans la rénovation générale du bâtiment.

Lotissement "le Couderquet".

Le projet de construction de 4 villas (sur deux lots du lotissement) par la société HLM "Sud Massif Central" est en cours de formalisation pour un début des travaux au second semestre 2018 et un achèvement vers juin 2019. Il faut souligner que toutes les réalisations de logements entreprises par la Commune sont un argument fort pour l'obtention d'une micro crèche.

Vente de terrains à Jouels.

La vente visée par délibération en juillet 2017, n'ayant pas encore eu lieu, la Commune est dans l'attente d'une décision concernant le financement.

Terrains "Fabre/Maurel" à la Gazonne.

L'ensemble des terrains que la Commune à décider d'acheter ne sont pas tous libérés des transmissions successives. Le propriétaire nous propose d'écarter le terrain sur lequel il y a un petit bâtiment pour nous céder tous les autres.

Salle des jeunes à Sauveterre.

Une salle est mise à la disposition des jeunes. Afin d'assurer une bonne gestion de celle-ci et d'éviter tout débordement éventuel, Gilles Granon sera nommé responsable quelques heures par mois. Pour établir un contrat de confiance entre les jeunes, les parents et les intervenants, une charte (règlement) sera rédigée (avec l'aide de Jean-Claude Fourres coordonnateur des écoles de Sauveterre et Jouëls). Cette charte précisera bien : le fonctionnement, les horaires d'ouverture, le matériel, les activités, les limites pour la consommation éventuelle d'alcool et de tabac et les

sanctions en cas de non-respect des règles. Il est à noter qu'en 2020 la compétence jeunesse rejoindra la communauté de communes du Pays Ségali.

Local pour artisan sur la placette.

Ce local a été loué à monsieur Sautetner. Devant les difficultés de voisinage auxquelles il s'est heurté, le Maire et ses adjoints lui ont proposé courant mai 2017 de le libérer des loyers dus et ne dégager ses matériels qu'en septembre 2017 pour lui permettre, entre temps, de trouver un autre local. En octobre 2017, le Maire adresse un message électronique à monsieur Sautetner lui demandant de libérer les lieux.

La réponse faite par lettre recommandée sur un ton très désagréable et la publication sur les réseaux sociaux de propos mensongers et injurieux ont conduit la Commune à faire appel à un cabinet d'avocats et le Maire à déposer plainte auprès de la gendarmerie.

L'action juridique est entreprise pour mettre fin à l'occupation illicite des lieux.

Reprise bureau tabac-presse

Le Conseil Communal approuve la mise en location-vente du fonds de commerce librairie/papeterie à la nouvelle propriétaire, Corinne VINCENT. Il lui sera proposé de différer à novembre 2018 le début du remboursement.

Pôle santé : contrat de bail professionnel, règlement intérieur.

Un examen attentif et explicatif est fait par le Conseil Municipal. A l'initiative du Maire, un groupe de travail se réunira pour finaliser ces documents.

Travaux à la salle des fêtes de Jouels.

La poursuite des travaux se fait conformément au projet pour les salles du haut et l'appentis. Une nouvelle réflexion est en cours pour résoudre une difficulté soulevée par l'idée d'une inversion des salles du bas. La consultation d'un architecte intervenant sur d'autres chantiers de la commune, pourrait être sollicitée.

Bulletin communal.

La discussion s'engage sur un choix de formule :

- annuelle = un bilan de l'action municipale et de son budget,
- trimestrielle = formule actuelle avec les comptes rendus des Conseil Municipaux, quelques articles informatifs et explicatifs et des infos utiles à jour.

Cette dernière formule réclame une implication plus forte des conseillers municipaux pour fournir la matière et les articles nécessaires à la compréhension des actions de la municipalité. Pour l'instant un bulletin sera préparé pour une diffusion probable fin février.

Prochain conseil municipal : **22 février 2018 à 20h30**